

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 février 2013
Français
Original: anglais/russe

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité juridique
Cinquante-deuxième session
Vienne, 8-19 avril 2013
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*
**Examen des mécanismes internationaux de
coopération pour l'exploration et l'utilisation
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

**Examen des mécanismes internationaux de coopération
pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique: informations reçues des États
membres**

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Informations reçues des États Membres	2
Australie	2
Kazakhstan	3
Portugal	3

* A/AC.105/C.2/L.288.



I. Introduction

1. À sa cinquante et unième session, en 2012, le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu d'inclure, dans un plan de travail de cinq ans, le point intitulé "Examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique". Conformément à la recommandation du Sous-Comité juridique (A/AC.105/1003, par. 179), les États Membres du Comité ont été invités à communiquer des informations sur les différents mécanismes bilatéraux et multilatéraux qu'ils utilisent en matière de coopération spatiale.

2. Le présent document a été établi par le Secrétariat sur la base des réponses reçues au 11 janvier 2013 des États Membres suivants: Australie, Kazakhstan et Portugal.

II. Informations reçues des États Membres

Australie

[Original: anglais]
[24 décembre 2012]

L'Australie est signataire de cinq traités relatifs à l'espace (Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (1967), Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1968), Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (1972), Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (1975), et Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (1979)).

L'Australie a également signé différents accords bilatéraux ayant rang de traités ainsi que d'autres mémorandums d'accord de niveau administratif. Ces accords servent à renforcer les approches coopératives en faveur de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. On citera entre autres:

- L'échange de notes constituant un accord pour modifier l'Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement australien relatif à la localisation des véhicules spatiaux et aux matériels de communication, du 29 mai 1980, tel que modifié;
- L'Accord entre le Gouvernement australien et l'Agence spatiale européenne relatif à un Programme coopératif de localisation des véhicules spatiaux;
- L'Accord entre le Gouvernement australien et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques;

Des détails supplémentaires sont disponibles sur les pages Web de la base de données australienne des traités, à l'adresse: www.info.dfat.gov.au/treaties.

L'Australie apporte également son soutien à des mesures pertinentes en matière de contrôle des armements, de transparence et de confiance, en examinant soigneusement les propositions qui visent à mettre en place des normes internationales supplémentaires pour les activités spatiales, notamment la proposition de l'Union européenne concernant un code de conduite international pour les activités spatiales.

Kazakhstan

[Original: russe]
[14 janvier 2013]

Le Kazakhstan a l'intention de se doter d'un secteur spatial national performant et d'attirer des technologies de pointe au niveau international. Il participe donc activement à la coopération internationale avec des pays étrangers et des organisations internationales.

Le Kazakhstan a fondé des partenariats et signé des accords internationaux de coopération portant sur la recherche et les utilisations pacifiques de l'espace avec de nombreux États. Des accords ont été conclus avec les Gouvernements russe, ukrainien, français et israélien. Des accords et des mémorandums ont également été signés entre l'Agence spatiale nationale de la République du Kazakhstan et des organisations et agences spatiales en Allemagne, en Arabie saoudite, en Chine, aux Émirats arabes unis, en Inde, au Japon, en République de Corée et en Thaïlande.

Se fondant sur ces accords, le Kazakhstan établit actuellement un système national de communication et d'information spatiales (KazSat), un système de télédétection de la Terre, l'infrastructure terrestre de contrôle d'un système de navigation par satellite à haute vitesse et un centre de montage et d'essai de satellites, qui effectueront des recherches scientifiques spatiales conjointes.

Portugal

[Original: anglais]
[3 décembre 2012]

L'Agence spatiale de la Fondation portugaise pour la science et la technologie mène actuellement une enquête ayant pour but de réunir des informations et des données relatives aux mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération qui existent en matière d'activités spatiales et au sein desquels interviennent des universités ou des entités privées portugaises. Nous devrions être à même de communiquer les premiers résultats de cette enquête en même temps que les réponses au questionnaire demandées avant le 25 janvier 2013.